

changements apportés figurent des contrôles des exportations, des droits à l'exportation, une compensation relative aux importations, une restriction volontaire du prix des produits, un prix unique pour la production intérieure, l'intervention d'offices provinciaux de commercialisation et un accord international sur l'énergie.

Face à cette situation, le gouvernement a pris plusieurs mesures en 1975 en vue d'adapter sa politique énergétique à des circonstances différentes. Afin de favoriser une autonomie accrue dans le secteur pétrolier, le réseau de pipelines interprovincial a été prolongé jusqu'à Montréal. A la suite de la publication du rapport de l'Office national de l'énergie (ONÉ) sur les approvisionnements et les besoins du Canada en pétrole, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé sa décision de réduire de près du tiers les exportations de pétrole vers les États-Unis.

Le gouvernement a également maintenu sa politique de prix unique pour le pétrole brut dans l'ensemble du Canada. Le prix du pétrole canadien a été porté à \$8.00 en juillet 1975 et à \$9.05 en juillet 1976, et on a appliqué un régime fiscal permettant d'assurer une répartition équitable des recettes entre les producteurs, les consommateurs et les gouvernements, tout en continuant d'encourager l'industrie à poursuivre ses travaux d'exploration et d'exploitation. L'Office de répartition des approvisionnements d'énergie, créé en 1974 pour répartir le pétrole brut et les produits pétroliers en cas d'urgence, a vu son mandat élargi en 1975 pour englober l'administration du Programme d'indemnisation des importateurs de pétrole. Le mandat de l'Office expirait en juin 1976 mais celui-ci conservait l'administration du programme d'indemnisation. A ce moment-là, les fonctions de l'Office ont été intégrées à celles du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Pétro-Canada, la société nationale des pétroles, a été mise sur pied pour veiller, dans la mesure du possible, à ce que le rythme de développement des ressources pétrolières du Canada soit conforme aux intérêts du pays, et pour négocier à l'étranger les meilleures conditions possibles d'importation du pétrole. Le gouvernement fédéral a proposé son aide pour augmenter la production d'électricité au moyen de sources nucléaires, et faciliter la création d'un vaste réseau d'interconnexion entre les services publics provinciaux en vue d'accroître l'efficacité et la sécurité. Un Bureau de recherche et de développement en matière d'énergie, créé en janvier 1974, a continué à évaluer et à coordonner la recherche. Des mesures ont été prises pour aider les provinces à terminer un inventaire des ressources canadiennes en uranium, charbon, pétrole et gaz naturel. Le Bureau de conservation de l'énergie, créé également en janvier 1974 au sein du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a poursuivi la mise au point et la recommandation d'un programme d'économie de l'énergie, et la coordination de l'activité des organismes compétents à cet égard.

13.2 Pétrole et gaz

13.2.1 Réserves

Pétrole. A la fin de 1975, les réserves canadiennes prouvées de pétrole brut classique récupérable et de liquides extraits du gaz naturel (propane, butanes et pentanes plus) se chiffraient à 8.2 milliards de barils (1.3 milliard de m³). Ces réserves sont situées pour la majeure partie en Alberta. Les estimations ne comprennent pas les réserves attribuables aux sables bitumineux de l'Athabasca ni les réserves découvertes récemment dans les régions excentriques. Les réserves prouvées de pétrole ont accusé une diminution nette pour la sixième année consécutive, et le rapport réserves/production s'est établi à 14 ans. Selon une estimation établie en 1975 par la Commission géologique du Canada, le reste du potentiel récupérable ultime du Canada s'élevait à 40 milliards de barils (6.4 milliards de m³) de pétrole et 301 billions de pieds cubes (8 523 milliards de m³)